

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Est-ce que la Chambre est disposée à permettre à l'honorable ministre de terminer son discours?

[Traduction]

M. Bell: Monsieur l'Orateur, nous avons autorisé les ministres à prolonger leurs discours de cinq ou dix minutes et c'est très bien, ma foi, mais il me semble qu'on ne devrait pas poser de questions de ce côté-ci de la Chambre, une fois que le temps de parole a été prolongé. Nous sommes donc heureux d'accorder quelques minutes de plus au ministre pour lui permettre de terminer son discours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes également heureux d'accorder quelques minutes de plus au ministre pour lui permettre de terminer son intéressant exposé. Nous aimerions néanmoins qu'il en emploie une partie à nous fournir des renseignements précis sur les intentions du gouvernement dans le cadre de ces principes généraux.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que le ministre poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Lalonde: Je remercie les députés de leur compréhension et de leur amabilité. Je vais tâcher de terminer le plus tôt possible et de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées, monsieur l'Orateur.

[Français]

De plus, je disais qu'il doit exister un lien entre le régime de sécurité sociale et le système fiscal. Les hypothèses fondamentales relatives à la possibilité qu'ont les particuliers et les familles de payer des impôts, d'une part, et relatives à leur besoin d'un soutien du revenu, d'autre part, devraient être considérées comme des composantes d'un même problème. Et il faudrait s'efforcer de mettre au point des programmes de sécurité de revenu qui atteignent les objectifs à l'intérieur d'une relation d'interdépendance avec le système de fiscalité lui-même.

Il importe en outre de reconnaître qu'il existe de nombreuses formes de redistribution du revenu au Canada et que la législation en matière de sécurité sociale doit être envisagée dans le contexte du système global: lois fiscales, redistribution de certains services comme les soins médicaux et hospitaliers, paiements de péréquation aux provinces, programmes régionaux d'expansion économique, etc. Si le Canada tient à atteindre les objectifs qu'il se fixe en matière de sécurité sociale, il lui faut trouver la meilleure façon d'agencer ces composantes.

• (1620)

En dernier lieu, nous devons tenir compte de la virtualité d'un conflit entre, d'une part, la répugnance naturelle des Canadiens face à une hausse du niveau général d'imposition et, d'autre part, le souci dont devraient témoigner les gouvernements, au nom de tous les Canadiens, d'améliorer l'aide aux défavorisés. Il est bien sûr que la poursuite d'un ou de plusieurs objectifs souhaitables, quels qu'ils soient, dans le secteur public ou privé, ne peut se faire sans les ressources nécessaires. Nous n'avons pas encore découvert de baguette magique ni de formule d'alchimie qui nous permettraient de réaliser sans effort les objectifs économiques ou sociaux. Nous voulons signifier par là que le gouvernement doit effectuer une redistribu-

L'Adresse—M. Lalonde

tion des ressources et qu'il prendra les mesures nécessaires à cette fin en vue de réaliser les réformes souhaitables dans les programmes sociaux. Cette redistribution des ressources ne sera entreprise cependant qu'en tenant soigneusement compte des exigences actuelles dans divers domaines et des grandes priorités sociales.

Après avoir affirmé la conviction du gouvernement que les provinces, de concert avec l'administration fédérale, devraient revoir l'ensemble du système de sécurité sociale du Canada et, après avoir énoncé les principes qui, à notre avis, devraient être observés pour faire cette révision, on me permettra, d'expliquer comment nous proposerons aux provinces de procéder.

Il faudrait premièrement discuter avec les provinces, au cours d'une conférence fédérale-provinciale, des principes qui devraient régir la révision. Nous espérons que ces principes seront également débattus sur la place publique dans une large mesure et qu'ils seront étudiés par les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux.

Deuxièmement, l'administration fédérale proposerait, après avoir consulté les provinces, de mettre au point un modèle théorique de système de sécurité sociale vers lequel tendraient nos efforts. Nous réserverions également bon accueil à des modèles de rechange proposés par les provinces, individuellement ou collectivement. De cette façon, nous serions sûrs de chercher les solutions les meilleures et ces propositions seraient, bien entendu, débattues au cours d'une série de conférences fédérales-provinciales, si la tenue de plusieurs conférences était requise.

Puis-je ajouter que nous ne proposerons pas de mettre sur pied, pour réaliser cette révision, une commission indépendante ou un secrétariat fédéral-provincial semi-autonome qui serait vaguement responsable aux administrations fédérale et provinciales.

En dernier lieu, j'ai ferme espoir que les provinces seront d'accord pour fixer une échéance à cette étude. Je proposerai aux ministres du Bien-être social des provinces un délai maximum de deux ans. Le gouvernement fédéral est cependant disposé à accélérer le processus si tel est le désir des provinces. A tout événement, j'estime qu'il est possible, au cours de cette période de temps, de mettre au point un objectif ou un modèle de système de sécurité sociale et de concevoir des plans précis qui nous permettront d'atteindre cet objectif ou ce modèle.

Le gouvernement désire cependant assurer aux canadiens que cette révision globale du système de sécurité sociale n'entraînera pas l'immobilisme pendant cette période. Il ne faudrait pas, en effet, que la recherche d'une meilleure intégration nous fasse négliger, même temporairement, le bien-être des citoyens par l'intermédiaire des programmes actuels.

Le gouvernement s'est engagé à proposer l'établissement d'un nouveau régime de revenu familial garanti qui tiendra particulièrement compte des besoins des familles à revenu modeste, car il a reconnu que l'institution d'un régime d'allocations familiales juste et raisonnable constitue un élément capital du système de sécurité sociale. Les familles dont le chef ne peut travailler ont besoin de ces allocations pour accroître le revenu qui leur est garanti en raison de leur inaptitude au travail. Les familles dont le chef peut travailler, comme je l'ai mentionné tantôt, ont également besoin d'allocations familiales, parce que dans leurs salaires il n'est pas tenu compte de leurs charges de famille.

Avant l'ouverture de la conférence des ministres du Bien-être social, en avril, nous formulerons des proposi-